

---

**PARLEMENT**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**  
  
SESSION 2022-2023

---

25 AVRIL 2023

---

**AUDITION DE MADAME DUYKAERTS**  
DIRECTRICE DE LA CELLULE EXÉCUTIVE DE L'AGENCE POUR L'ÉVALUATION DE  
LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (AEQES)

---

**RAPPORT DE COMMISSION**

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE  
L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE LA RECHERCHE, DES  
HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'AIDE À LA  
JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES

PAR MME RACHEL SOBRY

---

## TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation par Mme Duykaerts, directrice et Mme Jaroszewski, attachée de la Cellule exécutive de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur (AEQES).....	3
2	Echange de vues.....	11

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles a procédé, au cours de sa réunion du 25 avril 2023, à l'audition Mme Caty Duykaerts, directrice de la Cellule exécutive de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur (AEQES).<sup>1</sup>

## **I Présentation par Mme Duykaerts, directrice et Mme Jaroszewski, attachée de la Cellule exécutive de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur (AEQES)**

Mme Duykaerts, directrice de la Cellule exécutive de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur (AEQES) remercie les députés pour l'invitation et rappelle que c'est la deuxième fois qu'elle se présente à la Commission de l'enseignement supérieur. La première fois était en 2016 juste après la deuxième évaluation de l'agence.

De mémoire, la présentation avait été axée sur les processus et les méthodologies, et ensuite les interrogations des parlementaires avaient porté sur les résultats des évaluations. Par conséquent, elle informe les députés qu'elle donnera des éléments de synthèse des dernières évaluations réalisées par l'agence sur les trois dernières années afin d'ouvrir le débat sur la qualité de l'enseignement supérieur.

La présentation va revenir très rapidement sur les objets de l'évaluation de l'agence et les outils (les référentiels). Elle parcourra ensuite les messages clés issus

---

<sup>1</sup> Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Tzanetatos (président)
- M. Fontaine, Mme Kapompole
- M. Weytsman, Mme Sobry
- M. Demeuse
- M. de Lamotte

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Köksal, Mme Nikolic, membres du Parlement
- Mme Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles
- Mme Lonnoy, cheffe de cabinet adjointe de Mme la ministre Glatigny
- M. Coppens, conseiller de Mme la ministre Glatigny
- Mme Duykaerts, directrice de la Cellule exécutive de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur (AEQES)
- Mme Jaroszewski, attachée au sein de la Cellule exécutive de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur (AEQES)
- M. Ameloot, collaborateur du groupe PS
- Mme Moray, collaboratrice du groupe MR
- M. Meeus, collaborateur du groupe Les Engagés

de ces dernières évaluations tant à l'échelle institutionnelle qu'à l'échelle programmatique. Elle abordera de manière globale les impacts de ces analyses transversales. Les prochaines évaluations seront également abordées en vue de susciter l'intérêt des députés et mettre en exergue certains éléments.

Elle souhaitera enfin attirer l'attention sur les contextes en mutation (évolutions très nombreuses dans l'enseignement supérieur aujourd'hui). Il s'agira de voir comment imaginer l'agence de demain de telle sorte qu'elle puisse constituer un soutien aux 120 établissements de la FWB qui doivent relever ces défis. L'AEQES évalue depuis 2008-2009 les programmes de l'enseignement supérieur selon le prescrit du décret du 22 février 2008. Depuis 2019, l'AEQES évalue aussi les établissements à travers ce qu'on appelle « une évaluation institutionnelle ». Cette évaluation institutionnelle prend pour objet les systèmes d'assurance qualité et la culture qualité ainsi que le fonctionnement et la gouvernance de ces établissements. Il s'agit de voir de quelle manière ces établissements sont en mesure d'atteindre les objectifs stratégiques qu'ils se sont fixés.. Au travers de cette évaluation, il y a un focus aussi sur le soutien au développement institutionnel, au pilotage stratégique des établissements à travers l'outil qualité.

Pour ce qui concerne l'évaluation des programmes, un référentiel est mis en place depuis 2012 - 2013 qui s'articule autour de cinq critères principaux : le 1er et le 5<sup>e</sup> critères - la politique qualité et les mécanismes d'auto-évaluation et d'amélioration continue - sont des éléments contextuels et de soutien alors que le cœur de l'évaluation s'intéresse à la pertinence du programme (critère n° 2), sa cohérence interne et l'efficacité et l'équité de sa mise en œuvre.

Dans la pertinence du programme, il convient d'analyser comment ces programmes sont actualisés, répondent aux besoins sociétaux, sont nourris par les résultats de la recherche et aussi par les éléments de la pratique professionnelle. Par conséquent, ce critère permet d'identifier une dimension d'actualisation et d'adéquation des programmes.

Avec le critère n° 3, l'alignement pédagogique entre les acquis d'apprentissage visés, les activités d'enseignement, la temporalité de ces mises en œuvre et aussi les modalités et méthodes d'évaluation de l'acquisition de ces acquis d'apprentissage sont évalués. En d'autres termes, c'est la cohérence interne des programmes qui est examinée.

Et dans le critère n°4, il s'agira de voir quelle efficacité et quelle équité traversent cette mise en œuvre de programme, en particulier au niveau des ressources humaines (les professeurs, les enseignants, les autres personnels) et au niveau des ressources matérielles (l'environnement d'apprentissage pour les étudiants et l'environnement de travail pour les personnes qui travaillent).

S'agissant de l'évaluation institutionnelle, l'agence déploie pour le moment les référentiels européens (ESG) puisque l'élaboration du futur référentiel institutionnel AEQES n'est pas terminée. Les ESG (partie 1) se déploient en une dizaine de références. Il ne s'agit pas vraiment de critères, mais ce sont des points d'analyse qui parcourent à la fois des questions de politique d'assurance qualité, de mécanisme d'élaboration de programme, de questions de pratiques pédagogiques centrées sur les étudiants, d'accueil, de recrutement et de soutien au développement professionnel des enseignants, etc...., une série d'éléments considérés comme un socle de bonnes pratiques à l'échelle européenne pour mener la mission d'enseignement des établissements.

Mme Duykaerts parcourt les messages clés issus de l'évaluation institutionnelle pilote (ils figurent également dans la petite brochure<sup>2</sup> qu'elle a apportée). L'analyse plus complète est disponible dans l'analyse transversale des évaluations institutionnelles de la phase pilote.

Ainsi les experts ont souligné le remarquable investissement des établissements pendant cette phase pilote. Cette phase pilote s'est déroulée aussi pendant la crise covid. Les établissements comme l'agence et les experts ont dû s'adapter à ces conditions exceptionnelles. L'évaluation institutionnelle représente un changement majeur dans la vision de l'assurance qualité : en passant à l'échelle institutionnelle, l'accent est mis sur la responsabilité des établissements. En d'autres termes, on passe un stade où on s'attend à ce que ce soient les établissements qui prennent en charge la qualité de toutes leurs activités y compris celles d'enseignement et ce changement de curseur invite les établissements à s'approprier davantage les démarches qualité. Cette étape d'appropriation a vraiment pu être observée et s'appuie sur la volonté des établissements de se consacrer à professionnaliser leurs mécanismes d'amélioration continue, mais elle a été également concrétisée dans les pratiques. Les experts ont été très sensibles à cet aspect.

Ils ont fait le constat que de nombreuses pratiques et procédures qualité sont déjà mises en place, même s'il faut encore en développer le caractère systématique. . Les experts invitent à l'avenir à avoir une vision plus systémique de l'assurance qualité – ceci est normal parce que pendant des années, l'agence a centré l'assurance qualité sur chaque programme. Les experts suggèrent de voir ces démarches qualité, ces systèmes qualités à une échelle plus systémique, d'accentuer la communication aussi sur ces aspects, de renforcer les liens entre ces démarches qualité et la stratégie des établissements, leur vision stratégique et leur plan d'action, mais aussi de réfléchir à la stratégie de la démarche qualité elle-même. Cela suppose une

---

<sup>2</sup> <https://www.aeqes.be/documents/Document%20de%20synth%C3%A8se%20.pdf>

augmentation des ressources à y consacrer et une amélioration des systèmes d'informations au sein des établissements.

Les experts préconisent aussi qu'il y ait davantage de démarches d'échanges de bonnes pratiques au sein de l'établissement : faire en sorte que ce qui se passe dans une faculté, dans un département soit connu des autres facultés, des autres départements et que cela conduise à un certain seuil d'homogénéité ou d'harmonisation des pratiques, ce qui fait encore un peu défaut à l'heure actuelle.

En conclusion, les experts ont fait quelques propositions :

- Se doter d'une déclaration de politique qualité formalisée ;
- Impliquer les parties prenantes internes et externes ;
- Mieux prendre en compte la participation et les avis des étudiants ;
- Mettre en place des démarches pour mieux diffuser les bonnes pratiques qualité ;
- Renforcer les structures de soutien à la qualité ;
- Poursuivre les actions en faveur de la collecte de données ;
- Accorder aux établissements les ressources matérielles, financières et administratives nécessaires au développement des systèmes qualité.

**Mme Jaroszewski** prend la parole sur les aspects programmatiques.

Elle explique que l'exercice dont elle expose ci-après les résultats a été de reprendre les six dernières évaluations programmatiques (voir ci-dessous) qui ont donné lieu à des analyses transversales. L'objectif de cette partie de la présentation est de proposer un panorama des éléments de convergence et de divergence pointés à travers ces six documents.

Critères	Points récurrents
Qualité	<p>Professionnalisation des démarches qualité, mais formalisation encore insuffisante des processus</p> <p>Manque d'implication des étudiants dans la gouvernance</p> <p>Manque généralisé d'indicateurs de pilotage</p>

	Évaluations des enseignements par les étudiants encore inégalement appliquées et peu suivies d'effets
Pertinence	<p>Implication de professionnels dans les programmes, mais peu de liens formalisés avec le monde professionnel et lenteur à intégrer des évolutions professionnelles</p> <p>Absence de suivi des diplômés</p> <p>Absence de stratégie de communication externe, déficit de notoriété</p>
Cohérence interne	<p>Approche pédagogique par compétences encore à faire aboutir</p> <p>Faible interdisciplinarité</p>
Efficacité et équité	<p>Engagement et investissement des équipes enseignantes et des personnels malgré une charge de travail conséquente</p> <p>Déploiement des dispositifs d'aide à la réussite</p> <p>Développements numériques (stimulés par la crise covid)</p> <p>Formation continue des enseignants fragile</p> <p>Difficultés de ressources financières et matérielles</p>

Sur l'ensemble des points spécifiques qui suivent pour chacune des 6 dernières analyses publiées, elle cite les éléments qui sont particulièrement circonscrits aux domaines évalués c'est-à-dire :

- Psychologie, logopédie, éducation (2022) : bonnes initiatives pédagogiques et scientifiques, faible arrimage à la recherche pour piloter la formation, déficit de protection du diplôme de bac en conseiller conjugal et familial, ...
- Web (2022) : pertinence du BES, employabilité élevée, adéquation du profil aux besoins professionnels, recrutement trop faible d'étudiants, ...
- Médecine (2022) : absence d'une vision stratégique pour la qualité de l'enseignement en médecine en FWB, charge de travail trop importante en master, ...

- Sciences agronomiques (2022) : bonne intégration des nouvelles approches en agronomie, exposition limitée à la recherche, ...
- Sciences physiques, chimiques et géographiques (2021) : pertinence du contenu des programmes, haute employabilité, stages généralisés et formateurs, taux d'échec élevés, ...
- Musique (2021) : forte internationalisation, réflexion insuffisante sur l'insertion socioprofessionnelle, ...

Elle cite également les prochaines analyses qui vont être produites et publiées :

- 2023 :

Informatique

Comptabilité

Sage-femme (à confirmer)

- 2024 :

Infirmier responsable des soins généraux

Construction

Droit

Technologie médicale

- 2025 :

Électricité et mécanique

Management du tourisme et loisirs,

Sciences sociales (focus codiplômations)

Kinésithérapie et motricité (focus codiplômations)

Évaluations institutionnelles 2023/2024 et 2024/2025

Mme Jaroszewski indique qu'en 2025, deux analyses transversales mettant un focus particulier sur les « codiplômations » vont paraître. L'une portera sur le cluster « sciences sociales » et l'autre sur le cluster « kinésithérapie et motricité ». Ce focus particulier s'explique par les nouvelles habilitations décernées au cours de ces dernières années dont beaucoup de programmes offerts en codiplômation. Ces formes de partenariats entre établissements mettent en exergue différentes problématiques spécifiques. Il a dès lors été décidé de faire de ces deux futures publications l'occasion de creuser plus en détail la question du pilotage des programmes codiplômés.

Quant aux impacts des analyses transversales, l'intervenante explique qu'au fur et à mesure des années, il a pu être observé que ces analyses transversales étaient de plus en plus perçues comme un matériau riche d'informations et d'analyses. L'agence a également eu un retour positif sur la valeur ajoutée des analyses transversales de la part des experts européens qui ont visité l'AEQES en 2021. L'intérêt des analyses transversales se situe à différents niveaux :

- Elles constituent de façon progressive et évolutive un baromètre à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la qualité des programmes et des établissements
- Elles alimentent le débat public (actualité politique, presse)
- Elles contribuent à la révision des programmes et à l'amélioration continue
- Elles stimulent l'échange de bonnes pratiques et pointent certains éclairages internationaux sur des thématiques données.

Ces bonnes pratiques sont par ailleurs reversées dans une base de données mise à jour par l'ARES qui vise justement à bien diffuser ces bonnes pratiques de manière à ce que les établissements puissent s'en saisir et les appliquer, si jugé utile.

Ensuite, **Mme Duykaerts** reprend la parole pour attirer l'attention sur une mission attribuée à l'agence en 2017 qui consiste à « Veiller à développer et à mettre en œuvre, en concertation avec les parties prenantes, des approches méthodologiques d'évaluation de la qualité adaptées aux besoins de l'enseignement supérieur et aux contextes en mutation. »

A ses yeux, il s'agit d'une des missions les plus importantes confiées à l'agence au-delà des missions classiques d'évaluation qui font partie de son cœur de métier. C'est un rôle de veille qui oblige effectivement à se renseigner régulièrement au sujet des tendances émergentes en matière d'assurance qualité et d'enseignement supérieur de manière générale. L'agence n'étant pas un but en soi mais un outil au service de la société.

Elle revient ensuite sur le contexte, celui d'une époque où surgissent un nombre de défis sociétaux considérable. Ainsi les établissements sont évidemment invités à repenser leur mission et leur manière de faire pour pouvoir doter les étudiants de compétences utiles pour relever ces défis.

Alors qu'on sort progressivement de la crise covid – qui a imposé des pratiques d'enseignement à distance -, la question se pose aujourd'hui des modalités d'enseignement à utiliser mais aussi de l'assurance qualité de ces modalités. Même questionnement pour le contexte de la crise climatique. Faut-il intégrer ces éléments dans les référentiels, faut-il accentuer les évaluations sur la manière dont les établissements eux-mêmes modifient leur offre de formation et leurs activités en

fonction de ces éléments ? Peut-on aussi en tant qu'agence réfléchir à introduire des aspects de développement durable dans les pratiques ?

Au travers des tensions géopolitiques, des guerres en Europe, des problématiques qui font vaciller ici et là les aspects démocratiques, ces tensions ont aussi pour impact de freiner ou en tout cas de modifier les capacités de mobilité internationale des étudiants, des professeurs et des équipes administratives. Cela comporte aussi des impacts sur la manière de mener les coopérations et les partenariats à l'international. Le coût de l'énergie ayant explosé, il y a aussi des impacts sur les ressources.

Les valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur et la notion de démocratie européenne semblent être à prendre pour acquises. Avec ces tensions géopolitiques, Mme Duykaerts note que certaines choses sont remises en question. Il y a une réflexion quant à l'intégration de ces valeurs fondamentales dans le processus de révision des ESG.

Concernant les générateurs de langages et autres logiciels basés sur l'intelligence artificielle (l'arrivée inéluctable de logiciels comme Chat GPT dans l'enseignement supérieur), il s'avère impossible d'interdire ce type de logiciels. Il faut donc les intégrer dans les pratiques et modifier aussi la manière d'envisager l'assurance qualité dans le futur.

Mme Duykaerts cite encore d'autres éléments essentiels telle la formation continue et note un développement significatif de l'offre de formation continue.

Dans les tendances européennes, il y a une forte poussée vers une synergie accrue entre l'enseignement et la recherche. Il y a également la réforme de l'évaluation de la recherche portée par l'EUA depuis juillet 2022 qui, à travers une charte signée par une série d'universités remet le curseur davantage sur les aspects qualitatifs de l'évaluation de la recherche et moins sur les aspects quantitatifs, ce qui permettra de libérer les équipes de ces pressions de publication d'articles et de quantification des activités.

Par ailleurs, on observe une tendance importante - tant dans les textes européens que dans les textes de la Fédération Wallonie-Bruxelles- d'aller vers un enseignement plus inclusif, accessible, durable et égalitaire. Il s'agit de tendances importantes à garder à l'esprit à l'aune d'une élaboration d'une nouvelle méthodologie d'évaluation. En outre, il ne faut pas oublier l'émergence des universités européennes qui impacte toutes les universités en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'une haute école(elle rappelle que toutes nos universités sont intégrées dans une alliance européenne ainsi que la Haute École de la Province de Liège).

Elle peut donc dire que plus presque 50% de la population étudiante en Fédération étudie dans un établissement qui fait partie d'une alliance.

Qu'est-ce que cela donnera dans le futur immédiat, comment l'AEQES doit-elle se positionner par rapport à ces développements et y a-t-il des considérations méthodologiques à envisager dans un contexte où les standards européens eux-mêmes sont dans une phase de révision pour moderniser l'outil tout en gardant un axe solide avec une « continuité dans l'évolution » ? L'AEQES est dans une phase de réforme méthodologique puisque l'agence est presque à la conclusion d'une phase pilote et qu'elle vient d'inclure une consultation des instances sur une série de questions méthodologiques. Elle est au stade de la collecte des réponses et de leur analyse. Mme Duykaerts ajoute que la réforme en voie d'adoption de certains éléments du décret du 22 février 2008 permet d'avoir une assise juridique pour démarrer le cycle 23 – 29.

La phase transitoire qui couvre les deux premières années de ce cycle est en route. L'agence peut donc travailler à définir ce futur modèle d'assurance qualité externe en Fédération Wallonie-Bruxelles sur la base des besoins des parties prenantes et en essayant d'intégrer aussi toutes ces évolutions et les exigences au niveau européen.

## **2 Echange de vues**

**Mme Kapompole** remercie les représentantes et les responsables de la cellule exécutive de l'agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur pour leur présentation.

Elle demande plus d'informations sur le manque d'implication des étudiants et en particulier, sur la façon d'améliorer cette implication à l'avenir étant donné que sur toute une série de dossiers et de thématiques très importantes, elle constate pour sa part une vraie implication des jeunes de manière générale.

La députée précise que dans une société encore marquée par les inégalités, l'impact de l'enseignement de promotion sociale dans le supérieur est important en termes de mobilité sociale et de mobilité étudiante. Aussi elle demande si cela transparait dans le travail que l'agence réalise en termes d'évaluation de la qualité d'enseignement supérieur. Personnellement, elle trouve que cela ne ressort pas suffisamment.

Ensuite, elle intervient sur les modifications en termes de rythme académique qui impacteront ou qui vont, à son sens, nécessiter de modifier aussi les méthodes d'évaluation.

Elle aimerait avoir le retour des représentantes sur la manière dont l'IVG reste prise en compte au sein de l'enseignement supérieur et singulièrement par rapport à tout ce qui est étudiante liée à la santé.

**Mme Sobry** remercie également les intervenantes et ajoute que son groupe tenait à les inviter au sein de cette commission vu le contexte d'évolution de la méthodologie.

Elle tient à dire que tant l'aspect méthodologie que les résultats l'intéressent d'autant plus dans ce contexte d'évolution de l'agence. Par ailleurs, prendre connaissance des résultats d'un travail sans être penché sur la méthodologie qui a mené à ces résultats présente un intérêt limité.

Les questions de Mme Sobry portent sur la communication des résultats des travaux et concrètement sur la manière de favoriser la transmission du résultat du travail de l'agence auprès du grand public, des étudiants, mais aussi des parents, des entreprises.

L'agence termine en ce moment la phase pilote des évaluations institutionnelles. La députée interroge sur les enjeux de cette mutation dans le travail de l'agence qui passe des évaluations programmatiques aux évaluations institutionnelles.

Au niveau de l'analyse transversale, elle en déduit par la présentation qu'elle sera bien conservée. Elle estime qu'il s'agit d'un outil très riche et serait heureuse d'entendre les représentantes faire le point sur ses avantages.

Le périmètre d'intervention des évaluations porte sur la formation initiale qui fait partie de la première mission de l'enseignement supérieur. A cet égard, elle pose la question des intérêts ou des inconvénients à élargir ce périmètre aussi à la formation continue et aux autres missions : la recherche, le service à la collectivité. Qu'en est-il des autres agences d'évaluation en Europe ?

Toujours dans la comparaison avec les autres agences en Europe, elle explique que la certification auprès de l'Association Européenne pour l'assurance qualité de l'enseignement supérieur a été renouvelée récemment. Elle souhaite savoir si par rapport aux autres agences, l'AEQES a une spécificité et connaître les recommandations de l'Agence européenne.

Sa dernière question porte sur le processus ainsi que le rythme auxquels sont définis ces critères d'évaluation pour s'assurer qu'ils soient pertinents aussi bien au regard des réalités de l'enseignement supérieur qui peuvent être très contrastées et très différentes selon les types d'enseignement mais aussi au regard des défis que l'enseignement supérieur doit relever dans ce monde en permanente évolution.

**M. de Lamotte** remercie pour la présentation. Il rappelle qu'en tant qu'agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur, l'AEQES est chargée de garantir la qualité de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles en évaluant les programmes et les établissements d'enseignement supérieur, en accordant des accréditations et en délivrant des labels de qualité.

L'AEQES a mis en place une méthodologie rigoureuse qui garantit une évaluation objective et transparente des programmes et des établissements d'enseignement supérieur. L'AEQES évalue les programmes selon des critères tels que la pertinence, la cohérence, la clarté, la qualité de l'enseignement, la recherche et l'innovation. L'AEQES travaille en étroite collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur pour les aider à améliorer la qualité de leurs programmes et pour s'assurer que les étudiants reçoivent une éducation de haute qualité. L'AEQES est également impliqués dans la promotion de la mobilité étudiante et dans la reconnaissance des qualifications. Son travail est essentiel pour garantir une éducation supérieure de qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Avec l'établissement de l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement supérieur (AEQES) en 2002, un système d'évaluation externe de la qualité reposant sur une approche participative et formative d'évaluation des programmes a donc été établi. Cette approche assez unique en Europe étant donné que les systèmes d'assurance qualité se font généralement par un système d'accréditation. Ce qui révèle une volonté politique et institutionnelle forte de voir émerger une « culture qualité » au sein de l'enseignement supérieur et des établissements. Cette culture de qualité est également possible du fait du système d'habilitation par décret et donc d'une sorte d'« accréditation » au préalable.

Si le système d'assurance qualité de la Fédération présente des avantages – par exemple, l'appropriation du système par les établissements, le dialogue continu entre l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, la transparence des procédures, etc. – qui ont permis à l'AEQES d'être membre d'ENQA (European Quality Assurance Register for Higher Education,) et listée sur le Registre EQAR, des défis se posent. Ceux-ci concernent tant les ressources internes pour assurer une approche programmatique et son suivi, mais aussi l'impact réel sur la qualité de ces programmes sachant que le champ d'évaluation de l'agence n'inclut pas tous les programmes.

Par ailleurs, le député explique que l'approche développée pose la question de sa viabilité dans un paysage européen évoluant progressivement vers une ouverture des systèmes qualité qui permettrait aux établissements de choisir l'agence qualité en charge de les évaluer ainsi que leurs programmes.

La mondialisation a renforcé la nécessité d'internationalisation des établissements d'enseignement. L'enseignement supérieur et la recherche

scientifique s'inscrivent définitivement – et doivent continuer à s'inscrire – dans ce processus dynamique qu'est l'internationalisation, lequel se reflète notamment dans la population importante d'étudiants, de chercheurs et d'académiques provenant de l'étranger. Cependant, on observe encore aujourd'hui que la politique d'internationalisation demeure souvent focalisée sur la mobilité des étudiants et chercheurs, et en particulier sur le recrutement d'étudiants étrangers. Par ailleurs, il persiste une très grande diversité quant au degré d'internationalisation des établissements au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, comparativement aux établissements des régions ou pays limitrophes, la participation de nos établissements aux projets européens et internationaux – et donc l'accès à des financements additionnels importants – reste assez faible. Sans doute se pose ici la question d'une intégration plus systématique de l'internationalisation à la stratégie globale d'un établissement. Un Collège d'experts extérieurs a rédigé un rapport synthétique<sup>3</sup> articulé essentiellement autour d'une analyse prospective du paysage de l'enseignement supérieur et des propositions quant à ses développements futurs pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Il était ainsi attendu que le Collège d'experts extérieurs développe une vision de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2030.

Considérant la composition du Collège d'experts extérieurs, leur pays d'origine, leur expertise et expérience au niveau européen et international, leurs contributions quant aux développements de l'enseignement supérieur hors des frontières de la Fédération, le rapport synthétique pourra également inclure des exemples de bonnes pratiques, d'expériences observées dans d'autres pays européens, en particulier dans les systèmes éducatifs voisins, dans une perspective notamment de benchmarking qualitatif.

Entre 2019-2020 et 2022-2023, l'AEQES a organisé une phase pilote portant sur le développement d'un volet institutionnel de l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur. En raison de la crise sanitaire, le projet s'est étendu sur une année académique supplémentaire : celui-ci se terminera à la fin de l'année académique 2022-2023. Le projet sera suivi par le dépôt du rapport de bilan remis au plus tard le 31 décembre 2023 au Gouvernement. Pendant cette phase, les 17 établissements volontaires ont décrit et analysé la manière dont les politiques et démarches qualité, ou encore les stratégies institutionnelles, qu'ils ont développées et mises en œuvre leur permettent d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'apprentissage et d'enseignement. Lors de cette phase, ces établissements volontaires ont utilisé la première partie des Références et lignes directrices pour

---

<sup>3</sup> <https://www.ares-ac.be/images/publications/etudes/ARES-Horizon-2030-Rapport-College-experts-2017.pdf>

l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG) comme référentiel.

L'étape suivante consiste à dresser un bilan documenté de cette expérience commune, à prendre des décisions quant aux évolutions méthodologiques à apporter et à proposer les changements de cadre légal asseyant les évolutions souhaitées pour le futur modèle d'assurance qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une plateforme a donc été mise en ligne pour soutenir la co-construction du nouveau modèle d'assurance qualité, ainsi que pour informer et impliquer l'ensemble des parties prenantes tout au long du processus.

Dans l'attente d'une éventuelle réforme et suite au bilan de la phase pilote, après le 31 décembre 2023, certaines modifications au décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française sont proposées. Qu'a-t-il été décidé sur ce point au sein de l'AEQES ?

Après ces constats, le député pose les questions suivantes :

Quel est le bilan actuel de l'AEQES en termes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité des établissements d'enseignement supérieur de notre Fédération ?

Quand ont-elles eu lieu les dernières évaluations de l'ENQA en lien avec l'AEQES ? Qu'est-il ressorti de ces dernières évaluations ? Quel en est le suivi et quel est la nature des derniers échanges entre l'AEQES et l'ENQA ?

Concernant l'évaluation institutionnelle par l'AEQES, il demande de dresser un état des lieux concernant la phase pilote entre 2019-2020 et 2022-2023 et d'indiquer le suivi de ce projet pilote d'évaluation par institution. Aussi il demande quelles sont les premières conclusions de l'expérience pilote, tant au niveau de l'AEQES que des établissements volontaires.

Par ailleurs, des avancées ont été annoncées avant la fin de cette législature concernant l'évaluation institutionnelle. Quelles sont les prochaines étapes, notamment après le dépôt du rapport de bilan le 31 décembre 2023 ?

Sa question suivante porte sur l'adéquation des moyens budgétaires et financiers de l'AEQES avec les nouvelles missions de l'agence, en particulier en matière d'évaluation institutionnelle. Comment seront renforcés les moyens financiers de l'AEQES pour lui permettre de remplir son rôle dans les meilleures conditions ?

En outre, quelles mesures sont envisagées pour que l'AEQES dispose des ressources humaines nécessaires pour mener à bien sa mission, en augmentant le nombre d'évaluateurs et en soutenant la formation continue des personnels de

l'agence? Comment l'avenir de l'AEQES est-il envisagé pour garantir l'excellence académique de notre enseignement supérieur ?

L'AEQES est-elle accompagnée par l'ENQA, l'ENQA, dans le cadre du développement d'évaluations institutionnelles en FWB ? Quel regard l'agence « qualité » européenne porte-t-elle sur les expériences pilotes menées par l'AEQES ces dernières années et sur les perspectives futures ?

En outre, il lui revient que lors de l'évaluation institutionnelle, certains problèmes de participation des étudiants aux enquêtes ? Qu'en est-il ? Comment faire participer les étudiants à cette démarche ?

Par ailleurs, la mise en place des balises méthodologiques semble avoir été établie pour les évaluations institutionnelles 2023-2025, selon la planification reprise dans le plan des évaluations institutionnelles 2023-2029 ? Ces balises méthodologiques semblent avoir été approuvées par le comité de gestion de l'AEQES le 10 janvier dernier.

Enfin, dans la continuité de ces évaluations institutionnelles, une réflexion est-elle menée quant à l'opportunité d'un système d'accréditation d'établissements ou de cursus, tel que d'autres États membres de l'Espace européen d'Enseignement supérieur fonctionnent ?

**M. Demeuse** remercie à son tour les oratrices. L'AEQES réalise un travail essentiel qui est particulièrement important. Il se souvient d'une évaluation menée à l'époque où il était assistant à l'Université de Namur. Rentrer dans ce processus d'évaluation a une véritable utilité ne fut-ce que pour l'obligation de réfléchir à nos propres méthodes d'enseignement et d'évaluation de manière générale.

Le député souhaite insister sur la manière d'intégrer davantage la question du développement durable de façon transversale dans l'ensemble des cursus.

Il entend les discours de rectrices et de recteurs sur le sujet pour intégrer dans l'ensemble des cours mais ce n'est pas concrétisé dans les faits. On se heurte souvent à la liberté académique. Aussi il demande comment on peut faire évoluer les choses et comment concrètement l'agence voit que les choses évoluent sur le terrain notamment par rapport à ce type d'enjeux.

Par rapport aussi à cet argument de la liberté académique, il les interroge sur les méthodes d'évaluation pour avancer vers des évaluations plus formatives et plus continues. Comment concilier la question du suivi qui est apportée aux évaluations ?

Se pose aussi la question par rapport à ces enjeux de contexte, de l'intelligence artificielle. Il aurait voulu les entendre sur ce sujet. Quels sont les outils qui sont nécessaires ? Qu'est-ce que l'agence met en œuvre en termes d'évaluation, en termes d'accompagnement des différents établissements ? Y a-t-il une évolution déjà

aujourd'hui sur le sujet ? Comment s'arme-t-on par rapport à cela et qu'attend-on finalement du politique en la matière ?

**M. Demeuse** souhaite aborder la question des autres acteurs qui interviennent aussi en Fédération Wallonie-Bruxelles en termes d'évaluation et de certification. Il cite à titre d'exemple, la médecine vétérinaire. Il demande comment l'agence perçoit cette multiplicité des acteurs, de démarches et de cadres applicables.

Sur la formation pédagogique des professeurs, il met en exergue l'absence d'obligation de formation pédagogique de type CAPAES.

Pour terminer, il intervient sur la question de l'aide à la réussite. Il s'agit d'une véritable priorité notamment dans la réforme du décret paysage où il est imposé aux établissements de prévoir des programmes annuels d'aide à la réussite. Il souhaiterait savoir si une évaluation de ces programmes d'aide à la réussite est prévue.

**M. Köksal** remercie les représentantes de l'AEQES pour la présentation.

Par rapport à la réforme méthodologique en cours, il demande si une consultation des acteurs est prévue.

Par ailleurs, concernant la phase pilote, il demande si les consultations ont bien inclus les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les établissements de promotion sociale. Il relève la faible participation avec seulement 17 participants et craint que cela ne permette pas de tirer de conclusions. Il n'explique pas cette faible participation et voudrait des éclaircissements sur ce point.

**Mme Duykaerts** commence à répondre aux questions portant sur l'évaluation ENQA. Elle rappelle qu'il s'agit d'un processus qui est non seulement inscrit dans le décret mais qui est aussi une obligation européenne. Toutes les agences européennes sont évaluées selon un cycle de 5 ans. Entre deux évaluations, il y a aussi des étapes de suivi. Ainsi, les agences remettent un rapport de suivi deux ans après le résultat de l'évaluation, rapport dans lequel les agences expliquent comment elles ont mis en œuvre les recommandations formulées et quel est le cheminement de l'amélioration par rapport à l'évaluation suivante.

L'ENQA est l'Association européenne des agences qualités (association européenne pour l'assurance qualité de l'enseignement supérieur). Le critère pour en être membre effectif est d'être suffisamment conforme à l'ensemble des critères des ESG partie 2 et partie 3. Mais il y a aussi l'acteur EQAR qui est le registre européen qui enregistre les agences qui ont répondu à cette conformité.

Cette dimension politique permet d'identifier dans l'espace européen quelles sont les agences qui sont conformes aux ESG cela constitue un levier pour nouer des collaborations entre agences ou pour permettre aux établissements de choisir une agence reconnue pour évaluer ses programmes.

L'AEQES a intégré notamment cette dimension (la reconnaissance d'évaluations menées par d'autres agences figurant sur le registre EQAR) en 2017 par une décision du comité de gestion dans un souci d'allègement des procédures. Cela permet aussi de soulager les établissements dans toutes les opérations vécues comme lourdes et bureaucratiques. A la demande des établissements, ce mécanisme a été utilisé pour permettre de reconnaître les processus d'évaluation ou d'accréditation menés par d'autres organismes. Cela concerne actuellement trois types de programmes : les programmes d'ingénieurs qui sont aujourd'hui pour la plupart accrédités par l'Agence française, la « Commission des titres d'ingénieurs ». Elle explique qu'il y a un élément de reconnaissance des titres d'ingénieur en France ce qui permet à ces diplômés d'intégrer le marché de l'emploi français directement. Il en va de même pour les programmes de médecine vétérinaire et une série de programmes dans le domaine économique. Ceci est lié à une directive européenne qui oblige les établissements de médecine vétérinaire à être accrédités par cette agence-là spécifiquement.

Par conséquent, il y a vraiment une dimension de responsabilisation des établissements et donc, en tant qu'agence officielle de la FWB, l'AEQES est un facilitateur de cette autonomie si elle permet aux établissements de recourir, avec un certain nombre de balises, à ces accréditations faites par d'autres.

Mme Duykaerts revient sur la dernière évaluation ENQA de 2021 pour laquelle l'agence a été jugée en conformité avec tous les critères des ESG (parties 2 et 3) et dans laquelle le système d'assurance qualité interne a été pointé comme pouvant être amélioré. Les experts ont estimé que l'AEQES devrait réaliser un audit externe de la gouvernance de l'agence. Le processus a été lancé par une procédure de marché public.

Outre cette seule recommandation, l'AEQES a reçu une série de suggestions. L'agence expérimente un mécanisme qui associe deux procédures ou plutôt qui permet à une seule procédure d'avoir deux finalités : une finalité d'amélioration continue qui est très proche de l'approche formative que l'on prône en Fédération Wallonie-Bruxelles et qui est essentiellement portée par ENQA, et une partie accréditation qui est plutôt faite par EQAR. A travers un même dispositif, elle indique qu'on obtient deux résultats différents.

L'évaluation intermédiaire interviendra en 2024, ce sera l'occasion de faire le point, mais aussi de se projeter dans la perspective de l'évaluation suivante en 2026 qui devrait en principe être une évaluation plus focalisée sur certains aspects de développement et non plus tellement une évaluation complète sur l'ensemble des références de la partie 2 et 3 des ESG.

Le rapport de progrès permet de bénéficier d'une visite de progrès dont on peut choisir la thématique. Ainsi la thématique des relations avec les parties prenantes et

de la gouvernance de l'AEQES ont déjà été choisies précédemment car des difficultés de gouvernance avaient déjà été identifiées.

En termes de gouvernances, elle pointe le déséquilibre de représentativité au sein du comité de gestion. Elle estime qu'il faudrait y donner davantage de place aux étudiants, à la société civile pour une meilleure neutralité de l'instance.

En ce qui concerne la phase pilote, elle explique qu'elle a été construite à l'issue d'un travail antérieur qui remonte à 2014-2015. Elle souligne la difficulté du contexte qui évolue beaucoup plus vite que l'agence. Comme elle fonctionne avec l'assurance qualité qui veut, par nature, que l'on définisse les procédures en amont que l'on communique les critères, les référentiels, les étapes à l'avance .... Et donc, être agile de telle sorte que l'on puisse soutenir les établissements à réagir plus vite dans les changements est très compliqué.

Mme Duykaerts observe que peu d'agences sont comme l'AEQES, encore exclusivement occupées à faire de l'évaluation d'établissements ou de programmes. Les missions des autres agences sont bien souvent beaucoup plus nombreuses. On leur confie des missions d'accompagnement, des missions de monitoring, des missions d'études, de recherche, ....etc.

Quand on regarde le fonctionnement des autres agences, il y a énormément de diversité de profils (types, structures, missions, ...) et donc pour être plus agiles, certaines agences utilisent leurs autres champs d'activités pour soutenir plus rapidement les établissements.

Pour initier la phase pilote des évaluations institutionnelles, l'AEQES a réalisé un bench learning des pratiques internationales et produit un rapport identifiant différents scénarios. Une consultation a été menée auprès des établissements et auprès des instances. L'agence a produit un document validé en 2017 assez conséquent appelé « proposition méthodologique<sup>4</sup> ». Sur cette base et avec un modèle mixte qui articule évaluations programmatiques et institutionnelles, l'agence a reçu le mandat officiel du gouvernement de mener la phase pilote. A l'issue, un bilan argumenté, documenté ainsi que des propositions pour des modifications méthodologiques seront proposés.

Pour la phase pilote, un appel à candidatures a été lancé. 23 candidatures d'établissements ont été reçues. Comme le comité de gestion de l'agence n'est pas suffisamment indépendant des établissements, un comité indépendant a été mis en place pour analyser ces candidatures. Pour alléger le processus et servir d'incitant, il a été proposé aux établissements d'être dispensés des évaluations continues de leur

---

<sup>4</sup> <https://aeqes-coconstruction.be/wp-content/uploads/2018/12/20171030-Rapport-de-lAEQES-version-finale-sans-annexes.pdf>

programme pendant cette période-là. Une étude de faisabilité a démontré que l'équilibre se trouvait autour de 17 établissements.

Dans l'analyse transversale des experts, on retrouve la représentativité en nombre d'étudiants et par forme d'établissement. Elle signale que la totalité des universités font partie dans la phase pilote. Au niveau des hautes écoles, il y en a 8 sur 17. Pour l'enseignement de promotion sociale, 2 établissements sur 80. Pour ce qui concerne l'enseignement artistique, il n'y avait qu'un seul établissement pilote. La combinaison du nombre d'établissements qui se sont portés candidats croisés avec la faisabilité matérielle de la phase pilote donne la composition actuelle.

C'est un défi de mobiliser les autres établissements. Sur le plan de la communication, des étapes de communication régulière ont été prévues.

Une leçon essentielle de cette phase pilote est d'annoncer une méthodologie dont l'objectif était de consolider le système qualité et la culture qualité d'un établissement. A cet égard, l'évaluation institutionnelle est le moment où l'on demande à l'établissement de mettre à plat toutes les pratiques qualité.

Il y avait une série de pratiques qualité mais qui jusqu'à présent étaient mobilisées programme par programme et n'avaient pas nécessairement l'occasion de se mettre en perspective avec l'ensemble de l'établissement.

L'un des défis principaux, peut-être plus perceptible en université qu'ailleurs est cette fameuse notion de « liberté académique » et cette difficulté qu'il y a d'équilibrer centralisation et décentralisation.

Elle explique que dans les établissements de grande taille, il y a une importante culture de décentralisation parce qu'il a une culture d'autonomie importante au niveau des facultés/domaines. Dans la phase pilote, on observe encore aujourd'hui que le mot « assurance qualité » ou le mot « qualité » sont des mots qu'on essaye un peu d'éviter. Mais elle ajoute que cela avance malgré tout. Il lui semble que dans des établissements de plus petite taille ou dans des établissements où cette culture d'autonomie est moins mise en avant, les systèmes qualités sont plus facilement identifiables.

Au cours de la phase pilote, il y a eu des bilans partiels comme les synthèses réalisées après la tenue de focus group avec les personnes qui ont vécu l'expérience. Il y a également un bilan de l'évaluation continue des programmes expérimentée avec un nouveau référentiel pendant cette phase pilote. Une procédure d'avis global, procédure facultative que 8 établissements sur les 17 pilotes ont sollicitée. Elle permet de donner un avis certificatif sur le degré de développement du système qualité. Si ce développement était jugé suffisant, l'AEQES va permettre à ces établissements pour une période de six ans d'être dispensés de l'évaluation externe de leurs programmes. Cette procédure a été testée pendant la phase pilote. Parmi les

8 établissements qui l'ont sollicitée, un établissement a obtenu directement un avis positif et les 7 autres établissements ont reçu un avis conditionnel. L'avis conditionnel consiste à reprendre des recommandations des experts et les reformuler sous forme de conditions à remplir pour bénéficier d'un avis positif.

Elle assure que ce mécanisme plus certificatif que formatif (dans son habituelle acception) a vraiment agi comme un levier très important auprès des autorités académiques qui ont mis plus d'énergie et plus de moyens pour permettre à leurs équipes d'atteindre l'objectif. Il a aussi agi comme levier motivationnel parce qu'à la clé, il y avait cette possibilité d'être libéré de la planification AEQES qui n'est pas nécessairement une planification qui convient à tous les établissements. Ceci est lié au décret initial de 2008 selon lequel les évaluations programmatiques doivent être organisées concomitamment dans tous les établissements qui offrent le même programme.

Si cela permet de produire des analyses transversales programmatiques à contrario cela ne permet pas aux établissements d'avoir vraiment l'autonomie et la gestion autonome du calendrier des processus de révision de programmes. Il faut dès lors réfléchir à une articulation optimale combinant l'évaluation institutionnelle et programmatique de telle sorte qu'on puisse apporter quand même la garantie à tous les établissements et à tous les étudiants que la qualité est au rendez-vous partout.

La proposition méthodologique mixte contient une évaluation institutionnelle obligatoire pour tous les établissements sur un cycle de 6 ans, et des évaluations programmatiques sur un cycle de 6 ans également obligatoires pour tous les établissements sauf exception. Il y a trois types d'exception prévues par l'AEQES : 1. les établissements qui obtiennent un avis positif à l'issue de cette procédure prennent en charge leurs évaluations programmatiques ; 2. les exceptions de confort octroyés, par exemple lorsque l'établissement est en phase d'évaluation institutionnelle, il sera libéré de cette évaluation programmatique l'année qui précède et l'année de l'évaluation ; 3. les établissements qui obtiennent la « reconnaissance » des évaluations/accréditations menées par d'autres organismes. Les autres dispenses concernent les organismes accréditeurs.

Au fil du temps, il y a donc eu des mécanismes de désynchronisation entre le programmatique et l'institutionnel.

Il n'y a donc plus aujourd'hui systématiquement une analyse transversale pour toutes les évaluations de programmes parce qu'on peut se trouver dans des cas où le nombre de programmes évalués au cours d'une campagne n'est pas suffisant pour valider méthodologiquement la production d'une analyse transversale.

Mme Duykaerts pense dès lors qu'il faut aller dans cette logique de complémentarité dans l'état actuel de développement des systèmes qualité. Une

autre option défendue par d'autres est d'aller dans une logique de substitution c'est à dire qu'à terme, l'agence ne s'occuperait plus d'évaluer les programmes mais uniquement l'évaluation institutionnelle et il appartiendrait à tous les établissements de prendre en charge la qualité et l'évaluation de leurs programmes.

La certification du système qualité (procédure d'avis global) a vraiment démontré sa puissance en termes de résultats parce qu'il y a eu une mobilisation plus rapide et précise des établissements. L'intervenante plaide pour le développement de cette formule qui permettra à l'ensemble des établissements d'intégrer cette dynamique.

L'enseignement à plusieurs vitesses est une réalité de terrain que l'assurance qualité ne fait que révéler.

En d'autres termes, l'AEQES essaye vraiment de développer un système souple et flexible qui permette à tous les établissements d'y arriver dans un temps raisonnable. Quelquefois, il faut donner une impulsion.

Pour ce qui concerne le périmètre des missions, la mission enseignement était exclusivement prévue au démarrage de la phase pilote. Les deux autres missions (recherche et service à la collectivité) n'étaient pas couvertes par le champ de l'évaluation institutionnelle.

A cet égard, les experts invitent la Fédération Wallonie-Bruxelles à considérer l'évaluation institutionnelle dans un périmètre beaucoup plus systémique, beaucoup plus globale et qui prenne en compte l'ensemble des missions y compris la recherche (sans porter atteinte aux modalités existantes du FNRS) et la mission de service à la collectivité. Les arguments avancés sont plutôt les arguments d'une évaluation institutionnelle au service du pilotage stratégique d'un établissement c'est-à-dire au service de son pilotage global. En revanche, l'AEQES a mené une consultation auprès des instances et la plupart d'entre elles ne veulent pas que l'agence aille au-delà du périmètre de l'enseignement.

Elle explique qu'il y a 3 ou 4 autres agences en Europe qui se consacrent exclusivement à l'évaluation institutionnelle. Il restait la Fédération Wallonie-Bruxelles qui se consacrait exclusivement aux programmes.

Elle confirme être dans les dernières lignes droites du bilan et que le rapport final sera disponible à la fin 2023 comme prévu. La dernière phase est complexe car il faut à la fois prendre appui sur l'expérience et définir le modèle suivant.

En matière d'assurance qualité, il lui semble que la Fédération Wallonie-Bruxelles est un système qui soutient de manière très forte l'autorégulation du système. En d'autres termes, le politique fait confiance aux établissements. Dans d'autres pays, on constate des liens beaucoup plus directs entre ce que les ministres

et les gouvernements décident et ceci a des conséquences directes sur les missions et les outils (référentiels par ex.) des agences.

Elle indique que le plan stratégique de l'AEQES comporte une priorité qui vise une définition de la politique qualité de la FWB et relève la difficulté de la définir. En effet, une telle description de la politique qualité à l'échelle d'un système n'est pas évidente à trouver dans les textes.

Concernant les ressources, elle informe qu'au moment de recevoir le mandat pour cette phase pilote, il y a eu aussi une augmentation significative de la dotation de l'agence puisqu'elle est passée de 680 000 à un million d'euros en 2018. Cette augmentation a servi à mener la phase pilote et à pouvoir continuer les évaluations programmatiques. Il est encore trop tôt pour dire maintenant s'il faut augmenter la dotation de l'agence. Il faudrait avoir défini le modèle qui sortira des négociations et, ensuite, en faire une estimation plus fine en fonction des besoins (étude de faisabilité).

S'agissant du personnel de la Cellule exécutive, elle est d'accord qu'il faille garantir une formation continue du personnel. L'agence a malheureusement connu une rotation de personnel assez élevée ces dernières années, ce qui figure d'ailleurs dans le rapport d'auto-évaluation et dans leur rapport ENQA.

Il y a plusieurs explications à cela, bien sûr la crise covid en est une, mais elle ajoute que la description légale actuelle de la composition de la cellule exécutive et des possibilités de stabilité d'emploi (types de contrat proposés) et de développement professionnel des personnes (structure hiérarchique plate du service) n'est pas un paramètre très soutenant et cela ne donne pas envie à des personnes de s'investir sur le long terme dans leur fonction.

Il y a aussi des éléments d'ordre structurel qui mériteraient d'être améliorés. A partir du moment où il faut réformer le décret AEQES sur sa dimension méthodologique, il faudra également apporter des réformes sur sa gouvernance ainsi que sur les aspects liés aux personnels. Elle conclut qu'il s'agit d'un bon moment pour réfléchir au développement de l'agence, à sa continuité et à la stabilité de son personnel. .

Sur la question de l'accréditation, elle observe qu'en Europe, certaines agences ont commencé par de l'accréditation et maintenant se posent la question de l'amélioration ; d'autres ont commencé par de l'évaluation, puis sont passées à l'accréditation, comme si les deux concepts étaient dichotomiques.

En FWB, les mécanismes sont complètement différents, la reconnaissance des établissements est là pour durer. Il n'y a pas nécessairement de nouveaux établissements qui s'installent sur le territoire (et qui sont reconnus officiellement)

ce qui est le cas de certains pays qui ont utilisé l'accréditation comme mécanisme de mise à niveau et de régulation de l'offre d'établissements.

Par exemple en Flandre, l'accréditation est venue après un premier cycle d'évaluations, l'accréditation était là pour consolider davantage les pratiques d'assurance qualité et pour assurer un socle minimum de qualité des programmes avant de poursuivre d'autres développements. Mais ce sont des régions où les mécanismes d'habilitation n'existent pas tels que nous les connaissons en FWB.

Le choix du cadre légal en Fédération est de fonctionner sur un mécanisme d'habilitation et le choix à l'initiative de la création de l'agence a été celui d'utiliser une agence pour permettre l'amélioration de l'existant des programmes déjà habilités et des établissements déjà reconnus.

Mme Duykaerts pense qu'il n'existe pas un système idéal. Il y a une diversité très importante d'établissements et d'acteurs. Un système d'accréditation peut avoir comme inconvénient de rendre l'évaluation biaisée par le besoin de « réussir l'accréditation » et donc d'être moins honnête dans l'autoévaluation et de se présenter sous son meilleur jour, faire ce qu'on appelle en anglais du « Window dressing ».

Elle trouve que l'évaluation basée sur un principe d'évaluation formative menée en Fédération Wallonie-Bruxelles pendant ces 15 ans a porté ses fruits et a permis une réflexivité intellectuelle honnête, notamment parce qu'il n'y avait pas de sanction à la clé. Les établissements qui se sont saisis de ce mécanisme ont réussi à s'améliorer.

Ainsi le mécanisme d'évaluation tel qu'il a été pensé a vraiment permis cet espace de réflexivité. Il s'agit d'une vraie réussite autour de critères de base, de pertinence de programmes, de cohérence pédagogique, d'efficacité et d'équité. En d'autres termes, ce sont des critères qui ont une vraie durabilité : il s'agit de critères (et non de thèmes) qui permettent par leur simplicité de s'adapter à tous les systèmes et à tous les environnements.

Sur l'introduction d'autres critères comme ceux d'inclusion, de genre, de développement durable, elle indique que si l'on introduit quelque chose de neuf dans un référentiel, on va conduire l'établissement à montrer ce qu'il fait en la matière donc on aura un retour sur un état des lieux et on va le pousser à se développer sur ces éléments. Cependant ajouter des critères supplémentaires comporte le risque de se retrouver avec un référentiel ingérable.

Il faut garder un référentiel qui soit suffisamment souple. D'ailleurs beaucoup d'agences sont dans ces questionnements. Ainsi des agences ont commencé à utiliser les analyses thématiques et les analyses transversales comme outil pour introduire

ces dimensions plutôt que de les mettre dans les référentiels. Il s'agit d'une piste intéressante.

Il va falloir rédiger ce référentiel institutionnel de telle manière qu'il ait quand même une certaine durabilité et qu'il puisse faire l'objet d'une appropriation et se déployer dans toutes les formes d'enseignement.

En ce qui concerne les étudiants, Mme Duykaerts pense également qu'il s'agit d'une matière culturelle. Les systèmes nordiques ont une culture de l'intégration de la participation étudiante beaucoup plus développée que dans les pays du Sud de l'Europe.

Dans la mesure du possible, l'agence essaye d'intégrer les étudiants dans l'assurance qualité. Depuis quelques années, des étudiants experts sont systématiquement intégrés dans les comités d'experts. Il s'agit d'une réelle plus-value par rapport à cette participation étudiante parce que les autres interlocuteurs voient bien qu'il y a un étudiant dans le groupe et comprennent qu'un étudiant peut aussi avoir ce rôle et les autres experts aussi se rendent compte qu'un expert plus jeune peut faire partie du comité et avoir des éléments intéressants à soulever. Les étudiants sont après tout le principal bénéficiaire de toutes ces activités. Ils sont payés au même tarif que les autres experts, il n'a pas été fait de hiérarchie dans les rétributions.

Dans les établissements, il y a des mécanismes systématiques où les étudiants sont impliqués depuis plusieurs décennies dans les universités et plus récemment dans les autres types d'établissement. S'agissant des évaluations des enseignements par les étudiants (EEE), il y a ici et là des résistances syndicales de la part des professeurs qui ont qui ont peur que ce soit utilisé contre leur promotion. Par contre dans certains lieux, cela sert à faire la promotion des enseignants. Quoi qu'il en soit l'agence ne préconise pas un modèle ou un autre (c'est d'ailleurs un thème qui est très largement débattu et documenté dans la littérature scientifique). La question est de voir comment on peut mobiliser davantage les étudiants. Il y a un problème de temporalité aussi avec les EEE : les étudiants qui répondent aux questionnaires sont rapidement hors de l'établissement et leurs avis « servent » aux étudiants suivants... Les détails dépendent aussi des questionnaires comment ils sont construits et comment ils sont utilisés.

Et pour terminer, pour le cadre de la révision du système d'assurance qualité, elle rappelle que les différentes instances ont bien été consultées.

**M. le Président** remercie vivement tous les intervenants pour ce fructueux échange.

**La rapporteuse,**

**Mme R. Sobry**

**Le président,**

**M. N. Tzanetatos**